



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 juillet 2009

CONVENTION ANCV POUR LA MISE EN PLACE
DES COUPONS SPORT

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 10 juillet 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

SPORTS

**CONVENTION ANCV POUR LA MISE EN PLACE DES COUPONS
SPORT**

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Conformément aux conclusions des Etats Généraux du Sport, il apparaît que les niortais en situation sociale défavorisée n'ont pas un accès égal aux pratiques sportives que le reste de la population.

Par ailleurs, la politique sportive de la Ville de Niort comprend le développement de la pratique des adolescents.

Considérant le dispositif « Coupons Sport » proposé par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), il est proposé de mettre en place cette action sociale pour les adolescents niortais de 12 à 16 ans dont les parents justifient d'un quotient familial entre 1 et 3 inclus.

Cette action est soumise à la signature d'une convention entre la Ville de Niort et l'ANCV.

Il est proposé d'acheter les « coupons sport » d'une valeur unitaire de 20 € à l'ANCV par le Service des Sports pour l'année sportive 2009/2010 - Imputation budgétaire 011 400 6042.

Les « coupons sport » seraient revendus aux jeunes niortais de 12 à 16 ans dont les parents justifient d'un quotient familial entre 1 et 3 inclus, via les régies de recettes du Service des Sports, aux tarifs suivants :

- **10 €** pour les QF 1 - 2 et 3

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention entre la Ville de Niort et l'ANCV permettant à la municipalité d'acheter des « coupons sport » à 20 € l'unité auprès de l'ANCV.
- Approuver les tarifs de la vente des « coupons sport » pour les adolescents niortais de 12 à 16 ans dont les parents justifient d'un quotient familial entre 1 et 3 inclus, à partir du 01/09/2009 : 10 € pour les QF 1-2-3.
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 0 |

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE